

Emissions Zéro scrl
PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 21 JUIN 2017

La réunion se tient au siège social de la société Rue Nanon 98 5000 NAMUR.
La date de l'AGE a été transmise par la lettre d'info mensuelle.
Les convocations ont été envoyées dans les délais requis par les statuts (Art. 23 des Statuts - envoi au moins 10 jours avant la date de l'AG) par mail et par la poste pour les coopérateurs ne possédant pas d'adresse mail.

1. Constitution du Bureau

L'assemblée compte 45 coopérateurs présents à 20h et 33 coopérateurs représentés soit 78 voix, et aucun coopérateur présent ne représente plus de 5 autres coopérateurs. Tout cela a été vérifié à l'accueil des membres par Claudine Baudeaux et Thierry Lamouline.

Aucun point à l'ordre du jour ne requérant un quorum spécial (voir art. 24 des Statuts), l'assemblée générale peut régulièrement se tenir et valablement délibérer.

Désignation de 2 scrutateurs : Karin Vanraes et Rémy Licot.

Désignation de 1 secrétaire de séance : Claude Delcourt.

Administrateurs nommés lors de l'AGO 2017 présents : Alain Damay, Marc Installé, Michaël Delhaye et Emmanuel Mertens.

2. Proposition de modification de l'ordre du jour

Au nom du CA, Alain Damay accueille les participants et remercie tous les coopérateurs présents et propose d'inverser l'ordre des points abordés soit en commençant par

1° La participation de EZ dans le projet BIOSPACE.

2° Le projet tiers investisseur en photovoltaïque

3° La participation de la SCRL EMISSIONS ZERO dans la SCRL COCITER.

Proposition acceptée à l'unanimité.

La présentation du powerpoint présentée à l'AGE 2017 se trouve comme tel:

Google Drive > EZ > 00_Organes_EZ > AG > AGE-2017 > Préparation

Pour chaque point, les questions ou remarques sont numérotées, et suivies des éventuelles réponses soulignées.

3. La participation de EZ dans le projet BIOSPACE.

Lien : Google Drive > EZ > 00_Organes_EZ > AG > AGE-2017 > Préparation
20170621-AGE-Note_Préparation-Biospace-v2.PDF

Questions ou remarques

1) A qui est vendu l'électricité actuellement produite?

Réponse : On pense que c'est à Lampiris ou à Luminus. c'est à vérifier.

2) Pour rappel l'objectif de EZ est d'être majoritaire de l'entreprise depuis le début du processus or ici ce n'est manifestement pas le cas....

3) N'est-il pas risqué de déjà s'engager dans d'autres projets, alors que OCE (Ochain) n'est pas terminé? Où en est-on chez OCE ? Est-on dans les plans financiers prévus? Le planning de réalisation est-il respecté? N y a-t- il pas de risque de concurrence avec OCE ?

Réponses de Gregory d'OCE:

Tout se déroule suivant les plans prévus, le budget est tenu. Le moteur de 500 kw fournit l'électricité prévue.

Les banques sont contentes de travailler avec nous, et la 1/2 des subsides de la région wallonne ont déjà été versés.

Pas de problème de concurrence concernant les flux d'intrant car les entités sont à des distances suffisantes l'une de l'autre..

4) Quelles sont les raisons incitant la famille Mestach à faire appel à EZ ?

Réponse d'AD: La famille Mestach cherche un partenariat avec une coopérative citoyenne qui a une expérience dans la biométhanisation. A notre connaissance, nous sommes la seule en Wallonie qui répond à ces critères.

5) Quid des origines de la dette ?

Réponse d'AD : un subside se montant à 470.000 € indûment touché est à rembourser: il y a des dettes sur comptes courants associés et fournisseurs pour un montant de 902.000 €.

Les banques ont prêtée 1.75 millions d'€

6) La société est capitalisée à concurrence de 200.000 € et donc sous-capitalisée. Si on y investit, n'y aurait-il pas une marge devant nous permettre de négocier une participation supérieure à 25% , idéalement 50 %?

D'autre part, le partenariat futur, doit être discuté en tenant compte d'un double risque : un désaccord familial et la faillite d'une des 2 sociétés impliquées.

Si on recapitalise, il semble nécessaire de négocier une recapitalisation de chaque partenaire de la société.

A-t-on une idée du montant de l'investissement restant à réaliser ?

Réponse d'AD: AD : **je retiens de défendre** dans la négociation la nécessité d'une participation de EZ à 50% dans l'entreprise; l'objectif primordial dans la négociation sera d'obtenir 50% et l'on tiendra compte des avis d'un réviseur d'entreprise externe dont le coût peut avoisiner +/- 3.000€.

L'on envisagera aussi l'hypothèse d'un désaccord familial et en cas de recapitalisation par EZ, l'on négociera une recapitalisation égale des trois associés (2 sociétés)

7) Constat : Il y a production de chaleur mais pas de cogénération. Et pourquoi les déchets agroalimentaires viennent-ils de si loin?

Réponse d'AD : Il y a bien cogénération. Un couloir de séchage a été mis en place, mais à part quelques séchages occasionnels de matières (luzerne, foin), la chaleur récupérée n'est pas valorisée.

Vu des retards dans la production et dans les investissements (cuves de stockage), BIOSPACE doit traiter des déchets agro-alimentaires au pouvoir méthanogènes élevés et qui peuvent entrer dans le digesteur dès leur arrivée. EM rappelle que seule la méthanisation permet, à partir d'un polluant, consommé d'obtenir une énergie verte de transformation et qu'à terme, l'objectif sera de trouver des intrants locaux (maximum 10 km).

8) Comment le CA envisage-t-il de répartir les priorités des ressources humaines pour chacun des projets? et ne vaudrait-il pas mieux les attribuer à d'autres projets (éoliennes ou PPV) dont le bilan carbone serait plus favorable, ce qui de plus améliorerait notre image ?

Réponses : MI : Il s'agit ici d'un projet local, tout comme l'était OCE, c'est donc pour nous une raison d'intervenir dans ce projet.

La production est 100% verte (recyclage de matières émettrices de gaz à effet de serre...) et les projets éoliens sont tous bloqués.

De plus nous avons acquis grâce à OCE une expertise qui peut s'avérer utile dans le suivi de ce projet ci.

4. VOTE de la participation de EZ dans le projet BIOSPACE.

soit : Approbation sur la poursuite des négociations et la nécessité d'obtenir une participation de EZ à concurrence de 50% dans le capital du projet BIOSPACE selon le planning proposé et retour devant une prochaine AGE si la négociation s'avère positive.

VOTES :67 voix pour , 8 contre et 3 abstentions. Approuvé

5. Le projet tiers investisseur en photovoltaïque

Lien : [Google Drive > EZ > 00_Organes_EZ > AG > AGE-2017 > Préparation 20170621-AGE-Note_Préparation-PV-TI-v2.PDF](#) et [EZ-PV-TI-Compte_résultats_prévisionnels-v3-Perspectives.PDF](#)

Questions et ou remarques

- 1) Si on rentre dans ce projet peu rentable, pour s'approprier des compétences, ne serait-il pas préférable de négocier avec ENERSOL un autre projet qui le serait plus? On pourrait demander à Entra asbl une modification du retour sur investissement?

Réponse d'AD : Nous ne sommes pas seul, d'autres entreprises coopératives ont aussi été sollicitées. L'intérêt pour nous, ici, c'est aussi d'apprendre et de réaliser un projet dans un nouveau domaine pour EZ. On pourrait ainsi prospecter d'autres entreprises dans ce domaine.

Les panneaux étant placés, Entra ne voit aucun intérêt à intervenir dans le contrat établi.

- 2) Le métier de tiers investisseur est un métier de financier, puisqu'on sort du projet après dix ans. Ez n'est pas une banque. Le seul intérêt du projet c'est sa finalité sociale.

3) Quid des rémunérations des ressources humaines nécessaire pour la recherche d'autres opportunités :

Réponse d'AD : Thierry Laureys, consultant indépendant, travaille pour nous dans ce domaine

4) Les PPV, c'est l'avenir ! Tesla, les voitures électriques etc... On constate une véritable augmentation de la demande. Il est indispensable que EZ investisse dans ce domaine.

5) On pourrait démarcher les communes (principalement celles endettées) qui auraient besoin de tiers investisseurs, également les écoles et les bâtiments publics. EZ acquerrait ainsi un savoir faire en la matière.

6) Mais pourquoi se priver d'un capital qui pourrait servir à produire nous même et revendre ainsi l'énergie à nos coopérateurs. On pourrait aussi proposer le circuit tiers investisseur à nos propres coopérateurs, et couvrir ainsi toute la filière production, fourniture et installation chez nos coopérateurs.

7) Pourrait-on pas proposer à Entra, de choisir comme fournisseur d'énergie E2030 ou COCITER

6. VOTE : Le vote a lieu en 2 temps

A Entrons-nous dans le système tiers investisseur pour ce projet-ci et d'autres projets futurs en respectant les exigences énoncées?

VOTE : Approbation : 53 voix pour / 14 contre / 12 abstentions

B Entrons-nous dans le projet pour financer l'installation pour l'ASBL ENTRA aux conditions énoncées.

VOTE : Approbation : 46 voix pour / 26 contre / 6 abstentions

7. Participation de la SCRL EMISSIONS ZERO dans la SCRL COCITER

Lien : [Google Drive > EZ > 00_Organes_EZ > AG > AGE-2017 > Préparation 20170621-AGE-Note_Préparation-cociter.PDF](#)

Questions ou remarques

1) Quand COCITER va t'il avoir son breakeven / taille critique? Combien ont-ils de clients et combien s'inscrivent actuellement et à quelle fréquence.?

Réponse de MI : Ils ont pour l'instant 2000 clients environ et 50 et 100 nouveaux clients chaque mois.

2) La discussion avec COCITER peut rester ouverte, mais au préalable il faut éclaircir les nombreux 'flous' et leur fixer des règles.

3) Que sait-on du bilan?

Réponse de Bruno de Bel: Les bilans de COCITER en 2015 et 2016 sont négatifs. Il n'y a pas de chiffres officiels pour l'instant en 2017, et les marges entre les différents fournisseurs sont très faibles +/- 30€ le mégawatt. COCITER est un centre de distribution d'électricité au particulier, c'est un centre de coût qui veut vendre à prix coûtant.

EZ est propriétaire d'engins de productions, il est donc logique qu'elle s'investisse dans la fourniture d'énergie en tant que distributeur.

MI: EZ laisse le choix aux coopérateurs de continuer avec E2030 (à Bruxelles le choix ne se pose pas) ou de changer, à la fin du contrat de 3 ans et migrer vers COCITER. EZ souhaite garder les deux distributeurs tout en préservant la confidentialité vis-à-vis des tiers, ce qui impliquerait une modification de son ROI. D'autre part, la ristourne devrait être préservée. Avec Energie 2030, EZ en supporte la charge mais n'est pas "copropriétaire" comme elle le serait avec COCITER.

4) EZ doit-elle obtenir un poste d'administrateur?

Réponse: C'est une condition sine qua none

5) Qu'en est-il des risques?

Réponse: Il faut obtenir des administrateurs de COCITER que toutes les coopératives actuelles présentes s'engagent sur le plan de financement.

6) Y a-t-il un projet de communication vers le grand public chez COCITER ?

Réponse de Bruno de Bel: Il faut au préalable développer le système informatique et le rendre fiable car l'actuel est obsolète et ce sera coûteux. La communication grand public en dépendra dans un deuxième temps car il faut un outil pour gérer l'afflux de nouveaux clients !

7) Pourquoi COCITER a-t-elle comme problème principal le coût du personnel? Ne pourrait-elle pas travailler, comme nous, uniquement avec des bénévoles?

Réponse: Tous les 2;500 clients, COCITER peut engager un temps plein pour gérer l'entreprise et les clients.

8) Avons-nous chez EZ des coopérateurs prêt à devenir client chez COCITER ?

Réponse: induire le changement (à voir le nombre de coopérateurs qui, à l'époque a quitté son fournisseur pour passer chez Energie 2030, on peut conclure, que induire un changement nécessite une bonne communication. Mais pour un investissement de 80;000 € en trois an, et devenir ainsi copropriétaire d'une unité de distribution, l'enjeu en vaut la chandelle. Ce n'est, finalement, qu'un risque encouru de 8 euros par part détenue par chaque coopérateur à l'heure actuelle.

8. VOTE : L'assemblée accepte-t-elle l'entrée de EZ dans le capital de COCITER en respectant les 6 points inscrit dans la résolution finale.

VOTE : Approbation : à l'unanimité des voix exprimées / 0 contre / 0 abstentions

9. Fin de séance

AD remercie l'assemblée et clôt la séance .

Le rapport comprend 6 pages et celle-ci est la dernière.

Les membres du bureau

Damay Alain
Administrateur-trésorier

Delhayé Michaël
Administrateur

Emmanuel Mertens
Administrateur

Installé Marc
Administrateur

Delcourt Claude
Secrétaire

Vanraes Karin
Scrutatrice